

# **COMMISSION MIXTE CFCP**

## **PROCES-VERBAL N°3 DU 06 MARS 2015**

**SAISON 2014/2015**

**Présents :**

Michel DESMEDT, Président  
Brigitte CERVETTI, Frédéric FRANCILETTE, Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO

**Absents excusés :**

Barnard BELY, Axelle GUIGUET, Jacques HAEZEBROUCK, Estelle QUERARD

**Assistent :**

Alain DEBES, Philippe DUMOULIN, Frédéric GUERIN

---

### **ORDRE DU JOUR**

1) Exposé par Philippe DUMOULIN sur le cahier des charges des CFC

- Evolution du cahier des charges
- Demande de renouvellement
- Demande d'agrément

2) Présentation d'un logiciel par Frédéric GUERIN

3) Livret de formation

4) Questions diverses

### **INTRODUCTION**

Michel DESMEDT, Président, ouvre la séance à 10h. Il souligne le très bon travail effectué par son prédécesseur ainsi que toute son équipe et espère se montrer à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée.

Il rappelle qu'un poste est à pourvoir pour la FFVB au sein de cette commission et soumettra une candidature au Président.

Il passe ensuite la parole au DTN, Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO, qui doit rapidement s'absenter.

### **1. QUESTIONS DU DTN**

#### **1.1 CFC**

Considérant qu'il est du devoir de l'ensemble des clubs professionnels que de former des joueurs (des joueuses) français (française), le DTN s'interroge sur les modes de contribution possibles de ceux qui ne concourent pas aujourd'hui de façon comparable aux clubs disposant d'un centre de formation.

Le DTN propose à l'étude de la Commission la création d'un label fédéral (qui s'ajouterait à l'agrément Ministériel) visant à promouvoir et à récompenser les centres de formations portant un effort substantiel sur la formation des joueurs de Haut-Niveau.

Michel DESMEDT demande au DTN si un synoptique pourrait être mis en annexe du PV, à destination notamment des membres absents.

Une autre réflexion à mener prochainement pour la Commission Mixte.

## **2. CAHIER DES CHARGES**

Le DTN-Adjoint, Philippe DUMOULIN, fait la présentation du nouveau Cahier des Charges des CFC, approuvé le 23/01/2015 par le Ministère, qui servira de base aux prochaines évaluations à compter de la saison 2015/2016.

### 2.1 Présentation

Les 4 points importants :

- sportif,
- formation scolaire et universitaire (*objectif* : l'insertion professionnelle),
- médical renforcé,
- budget.

Le Directeur de Centre doit conventionner avec tous les établissements. Il doit fournir les justificatifs d'inscription aux formations.

Le projet de vie doit lui aussi être bien cadré, avec les périodes de repos et l'équilibre de vie durant la semaine. Le DTN souligne que la récupération fait partie de l'entraînement et doit apparaître dans les programmations hebdomadaires pour garantir les rythmes de vie.

**Les effectifs ne changent pas** : 5 joueurs (joueuses) minimum et un entraîneur adjoint obligatoire au-delà du 8<sup>ème</sup> joueur (joueuse). L'âge requis est au minimum 18 ans dans l'année avec dérogation possible en deçà (16 ans dans l'année) mais avec accord de la DTN.

L'hébergement est régi par le Code du sport et notamment les règles d'hébergement des mineurs.

L'athlète ne doit pas avoir plus de 30 min de transport entre l'hébergement et les installations.

La restauration prise en charge par le club est à minima sur la base d'un restau U, avec suivi d'un nutritionniste.

Le joueur (la joueuse) doit avoir un carnet individuel d'évaluation.

Les transports en commun sont pris en charge par le club ainsi que l'hébergement et tous les frais liés aux installations sportives.

L'entraîneur ne peut être en charge que d'une équipe de championnat (jeune ou senior).

Surveillance renforcée du suivi médical réglementaire.

Toujours une autorisation parentale requise sur les méthodes dites invasives, sur les contrôles antidopage également, même s'ils s'imposent à tous.

Le bilan des tests doit être remis au (à la) jeune athlète et à sa famille.

Il doit également être envoyé au Médecin coordinateur fédéral (Marc GIAOUI). Or, il faudrait travailler à une meilleure coordination entre les structures et la Fédération, sachant que le test n'est réputé effectué que si la transmission lui en a été faite. Tous les examens, jusqu'au contrôle dentaire par exemple, doivent être transmis.

Un minimum est à prévoir sur la musculation.

Sont relevés quelques soucis d'organisation sportive :

- ✓ Quant à l'obligation du niveau de jeu N2, avec dérogation d'un an pour remonter de N3 :
  - la répartition des poules de N3 (si par ex 2 CFC se trouvent dans la même poule, un seul pourrait remonter),
  - le système play off/play down (quid d'un CFC en play down qui descend ?).
- ✓ Quant à la difficulté de jouer en Elite et Pro sur un même créneau de samedi soir, sans être prioritaire à pouvoir modifier son jour de réception. Il est préconisé d'anticiper les quelques dates en faisant jouer les pros sur un autre jour.

Un compte de résultat spécifique doit être effectué par un expert-comptable, voire un CAC, ainsi qu'une balance analytique.

Est soulignée l'extrême disparité des contrôles effectués selon les Directions Régionales.

Une réunion d'harmonisation serait la bienvenue à l'issue des visites de contrôle.

## 2.2 Les ultramarins

Pour avoir rencontré les Présidents de Nouvelle-Calédonie, Tahiti et Wallis et Futuna, le DTNA fait part de leurs regrets d'avoir un suivi quelquefois très ténu de leurs jeunes partis en métropole, une fois que ceux-ci ont intégré les centres.

## 2.3 Situation

Reste le CFC du CANNET à visiter (fin Mars).

Les clubs de VENELLES, ST-NAZAIRE et RENNES candidatent pour cette année.

Il y a, en principe, une carence d'un an entre la perte d'un agrément et la possibilité de refaire une demande.

Quid des CFC de clubs ayant fait l'objet de sanctions de la part de la DNACG ?

Ce n'est pas la seule difficulté que peuvent rencontrer les CFC, la régionalisation fait aussi partie des composantes.

Le DTNA évoque également le Grand INSEP et la décentralisation des CREPS.

Les agréments devraient être validés courant Juin 2015. Ce qui paraît très tardif par rapport à nombre de démarches qui doivent être effectuées en amont. Pour exemple, les choix irréversibles d'établissements post bac de la part de jeunes sportifs qui choisiraient un Centre dont l'agrément serait refusé en Juin !

- ✚ Se caler sur la bonne version ministérielle du Cahier des charges (la dernière en date) et la diffuser.
- ✚ Peut-être en amont, solliciter un retour des Directions Régionales pour avoir les *tendances* de renouvellement.
- ✚ Diffuser un COURRIER d'alerte aux clubs sur les précautions à prendre avec les jeunes qu'ils comptent intégrer.
- ✚ En fonction du nouveau Cahier des charges, effectuer les modifications nécessaires à la Convention d'agrément.

Michel DESMEDT remercie le DTNA de sa présentation.

## **3. PRESENTATION D'UN LOGICIEL PAR FREDERIC GUERIN**

### 3.1 Présentation

Ce logiciel est pour l'instant envisagé pour le suivi des jeunes athlètes de Haut-Niveau en structures fédérales.

Il a été créé par Françoise NICOL et permettra :

- ✚ au jeune sportif (à la jeune sportive) d'une structure d'élite d'être au cœur de son projet,
- ✚ un partage entre tous les acteurs gravitant autour du (de la) jeune,
- ✚ de planifier un point d'étape régulier.

*Les buts poursuivis :*

- ✚ aider à la prise de décision et aux régulations,
- ✚ évaluer et permettre l'auto évaluation du sportif,
- ✚ développer l'autonomie du sportif en devenir,
- ✚ fixer des objectifs partagés entre tous les acteurs.

Cela passe par un repérage de l'environnement du sportif (de la sportive), engranger les diverses informations, les référencer, les mettre à jour. Cela va des temps de déplacements, aux formations, aux examens qu'ils soient médicaux, scolaires etc. Il y a suivi régulier des indices pertinents. Ce sont autant d'outils au service de l'athlète qui peut s'auto évaluer, qu'au service de la plateforme qui partage ces informations (parents, entraîneurs, tuteur scolaire etc ...), les évalue, collabore, contrôle, accompagne ...

### **Qui renseigne ?**

En début d'année l'athlète reçoit un carnet d'entraînement et un carnet médical qu'il remplit chaque semaine. Il peut y mettre ses « ressentis » (suivi d'entraînement, de compétitions, physiques), intéressants à consulter pour l'entraîneur, comme pour le médecin).

D'où l'intérêt d'une application Smartphone en cours d'élaboration qui s'avèrera plus ludique et facile d'accès pour le jeune.

Un tableau de bord est à remplir toutes les 6 semaines par les entraîneurs, le tuteur scolaire, le responsable de la filière. Pour que le tableau de bord soit validé, il faudra que l'ensemble des acteurs aient validé leur tableau (suivi entraînement, scolaire, centre de formation, reconversion ...).

### **Qui consulte ?**

Tous ceux qui gravitent autour de l'athlète, de la DTN aux parents, aux staffs médicaux et sportifs etc ...

Il s'agit de pouvoir réagir vite en ayant une vision la plus large possible de la situation.

Certains des intervenants auront accès à la lecture de certaines parties, pourront incrémenter les rubriques selon leur rôle vis-à-vis du joueur.

### 3.2 Questions diverses

Interrogations sur la validation CNIL.

Questions sur la mise en place. Elle va commencer lundi sur Montpellier. Il s'agit pour l'instant d'inclure les 2 Pôles France ainsi qu'un ou deux joueurs externes.

Le logiciel s'installe sur n'importe quel PC, Mac ou autres.

Un système d'abonnement permettra une connexion n'importe où.

Question sur l'incorporation des statistiques. Frédéric GUERIN se renseigne pour savoir le coût et la faisabilité.

Le CRIT est hébergeur à un coût intéressant.

Les CFC, selon l'avancée de la réflexion, pourront être ajoutés sans coût supplémentaire. Cela pourra commencer sur volontariat des athlètes.

#### **4. LIVRET DU JOUEUR (DE LA JOUEUSE) EN CFC**

Michel DESMEDT a rafraîchi une ancienne version du livret du joueur (de la joueuse). Il décrit les différentes rubriques comportant des informations administratives, sportives, médicales (avec suivi, bilan kiné etc ...), un planning hebdomadaire, sous réserve les statistiques (LNV/FFVB) et les séances musculation (mais certains centres ont déjà des logiciels dédiés), l'accompagnement individualisé et le suivi des études (résultats de l'année).

- ✚ La dernière version travaillée par Michel DESMEDT sera envoyée aux membres de la commission pour amélioration, modifications éventuelles et approbation durant le mois de Mars.
- ✚ Avant de poursuivre sur ce projet, la Commission souhaite en savoir davantage sur la diffusion du logiciel présenté par Frédéric GUERIN. Est-il programmé pour tous dès la rentrée et à quel coût ? En ce cas, il y aurait doublon avec ce livret du joueur (de la joueuse) qui serait abandonné.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### 5.1 Indemnités de formation

Afin de considérer l'investissement que représente pour un club qui joue le jeu, la formation des jeunes athlètes, est évoquée la question de l'indemnisation. Elle pourrait être considérée sur la base du temps passé au Centre pour les joueurs de 18 à 23 ans figurant sur la feuille de match.

- ✚ de lister et hiérarchiser les cas typiques relevant d'une indemnisation des clubs formateurs sur leurs joueurs (joueuses) CFC sortants, afin de faire des propositions.
- ✚ d'étudier les procédés de valorisation de la formation en sortie de CFC dans les autres disciplines.

##### 5.2 Réflexion sportive

Sur le fait que certains CFC jouent le jeu de la formation avec une équipe réserve majoritairement composée de joueurs (joueuses) du CFC, dont quelques-uns font la navette vers l'équipe pro. Ce n'est pas le cas partout.

Il peut y avoir une réflexion quant à l'obligation d'un certain nombre de joueurs (joueuses) du CFC sur la feuille de match de l'équipe réserve ou support (ex : 4 joueurs (joueuses)). Et du corollaire portant à un nombre minimum de joueurs (joueuses) dans un CFC plus élevé que 5.

On peut aussi considérer le peu de clubs qui inscrivent leurs M20 CFC sur la Coupe de France (notamment en féminines). Catégorie phare des CFC.

Il faudrait également renforcer le contrôle du double projet pour les étrangers de CFC.

La prochaine réunion est arrêtée au 11 Juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Le Président de la CFCP  
Michel DESMEDT

La Secrétaire de Séance  
Brigitte CERVETTI